

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2021

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat. Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 30 septembre 2021, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	22 460
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	22 460

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	22 460
Autres	
Total	22 460

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	10 192
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	12 268
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	22 460

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	8 586	1 606	10 192
Caution délivrée par un établissement de crédit	10 805	1 463	12 268
Total	19 391	3 069	22 460

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	25	748	53	1 895	78	2 643
2007	53	1 702	131	4 834	184	6 536
2008	61	1 952	172	6 020	232	7 972
2009	69	1 804	274	7 497	343	9 301
2010	94	2 099	531	12 024	625	14 123
2011	141	3 979	556	14 994	697	18 973
2012	237	6 231	405	11 129	642	17 360
2013	509	9 938	558	11 961	1 067	21 899
2014	842	15 192	540	10 166	1 382	25 358
2015	1 440	20 344	1 350	19 899	2 790	40 243
2016	1 397	16 179	1 659	18 962	3 056	35 141
2017	1 565	14 396	2 431	22 731	3 997	37 127
2018	1 223	11 199	1 468	12 504	2 691	23 703
2019	1 306	11 238	1 590	13 139	2 896	24 377
2020	1 035	8 241	484	4 354	1 519	12 595
2021	194	1 299	68	535	262	1 834
Total	10 192	126 541	12 268	172 644	22 460	299 185

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	2	1 838	5	4 694	7	6 532
1	18	2 645	55	7 520	73	10 165
2	46	3 702	125	8 559	171	12 261
3	89	5 091	219	9 450	308	14 541
4	138	6 240	402	12 810	540	19 050
5	151	5 148	420	11 048	571	16 196
6	198	5 325	475	10 527	673	15 852
7	265	5 784	569	10 310	834	16 094
8	333	6 144	655	10 408	988	16 552
9	380	6 170	712	10 215	1 092	16 385
10	378	5 874	771	10 214	1 149	16 088
11	418	5 783	728	8 745	1 147	14 528
12	441	5 697	699	7 787	1 141	13 484
13	552	6 548	697	7 525	1 249	14 073
14	567	6 049	656	6 411	1 222	12 460
15	568	5 699	731	6 440	1 298	12 139
16	545	4 980	656	5 257	1 201	10 237
17	592	5 267	663	4 943	1 255	10 210
18	639	5 486	575	4 266	1 215	9 752
19	644	5 316	355	2 649	998	7 965
20	698	5 271	445	3 043	1 143	8 314
21	696	4 790	473	2 925	1 169	7 715
22	603	4 022	519	3 068	1 121	7 090
23	708	4 522	525	3 042	1 233	7 564
24	458	2 788	122	702	580	3 490
25	66	359	16	86	82	445
26	0	3	-	-	0	3
27	-	-	-	-	-	-
28	-	-	-	-	-	-
29	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-
Total	10 192	126 541	12 268	172 644	22 460	299 185



HOME LOAN SFH

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 chez Moody's (dernière revue datant du 21 octobre 2021) et AAL chez DBRS (dernière revue datant du 8 juin 2021). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1er échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est ainsi de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 0.89 millions d'euros au 30 septembre 2021.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2021, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN	Libellé du titre	Nominal en M EUR	Catégorie
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10.9	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10.9	HTC
	Total	21.8	

Ce portefeuille est éligible au refinancement BCE. Sa valeur de marché au 30 septembre 2021 est de 22.7 millions d'euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 22.5 millions d'euros montant repris en tant que valeurs de remplacement. A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH dispose de deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur cumulé de 63.8 millions d'euros au 30 septembre 2021.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat apportés en garantie pour le troisième trimestre 2021 est 9.59%.

VI – Risque de taux

Les caractéristiques (montant, maturité et type de taux d'intérêts) des prêts accordés par La Banque Postale Home Loan SFH à La Banque Postale sont identiques à celles des émissions d'obligations sécurisées. Les taux de ces prêts correspondent aux taux des émissions majorés d'une marge destinée à la couverture des charges d'exploitation de La Banque Postale Home Loan SFH.

Un Comité de gestion dédié à La Banque Postale Home Loan SFH se réunit mensuellement et établit notamment la surveillance du risque structurel de taux et la projection des positions à taux fixe issues de tous les postes du bilan vu par transparence. Le bilan par transparence est composé des actifs et passifs suivants :

- prêts immobiliers composant le portefeuille de couverture (100 % à taux fixe) ;
- titres (100 % en OAT) de remplacement d'une partie des fonds propres ;
- gage-espèces accordé par La Banque postale à La Banque Postale Home Loan SFH pour couvrir les besoins de trésorerie à 180 jours (non rémunéré) ;
- trésorerie placée sur un compte de dépôt à La Banque Postale (non rémunéré tant que l'encours reste en-deça d'un seuil ; rémunéré à taux négatif au-delà du seuil) et, pour une partie négligeable, sur un compte à la Banque de France (rémunéré à taux négatif) ;
- fonds propres, dette de restitution et comptes de régularisation ; assimilés à des postes à taux fixe (non rémunérés) ;

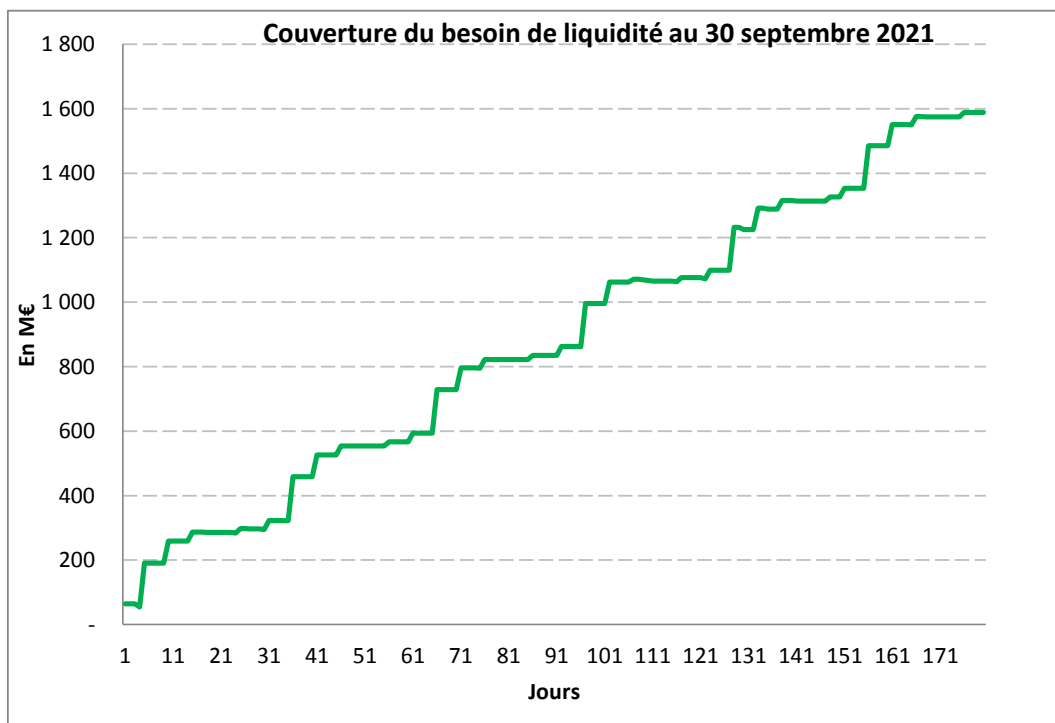
- passif lié au gage-espèces (non rémunéré) ;
- obligations sécurisées (100 % à taux fixe).

Les postes de bilan étant composés d'actifs et de passifs à taux fixe, à l'exception près du compte Banque de France ou du compte de dépôt qui représentent un encours non significatif à l'échelle du bilan, il en résulte une impasse structurelle à taux fixe négligeable sur la durée de vie résiduelle des obligations sécurisées. Une telle composition des postes du bilan permet une stratégie de couverture naturelle de l'impasse à taux fixe. Le risque de taux résiduel est donc considéré comme négligeable au regard du montant des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH. Enfin, la sensibilité de la position de taux est également négligeable pour les mêmes raisons.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence ». C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 30 septembre 2021, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.



Fait à Paris, le 15 novembre 2021

Stéphane MAGNAN
 Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH